

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 801 accordant un congé administratif à M. Alexandrou.

n° 801

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juillet 1949

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule contrat en date du 235 mars 1948 engagement M. Alexandrou en qualité d'ouvrier électricien des travaux publics ; Le contrat susvisé étant renouvelé

Vula demande de congé en date du 22 avril 1949, formule par l'intéressé

Vul'avis favorable du directeur des travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Paris (Seine), est accordé à M. Alexandrou (Nicolas). électricien chef d'équipe contractuel des travaux publics.

Art. 2

— M. Aijixandrou, accompagné de son épouse et de ses deux enfants âgés de 16 et 10 ans, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime, pour compter du 930 juillet 1949, et vora- gera en 2° classe aux frais du budget local (assimilation : 2° catégorie).

Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalR.

CHAMBOREDON